

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 27 JUIN 2019

Etaient présents : Mmes BIGOT, PASQUIER, PEREIRA
MM. PANNIER, POUSSE, RICHEL, FOURNIER, GOUPY, SIMON

Etaient absents / excusés : Mme FÉVRIER donne pouvoir à Mme PEREIRA
Mme HUBERT
MM. JOURDAIN, RADIGUE

Secrétaire de Séance : M. FOURNIER

L'an deux mil dix neuf, le vingt sept juin à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 20 juin 2019, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur PANNIER Olivier, Maire.

Le compte rendu de la réunion du 7 juin 2019 ne suscite aucune remarque particulière.

✓ Choix entreprise pour les travaux d'éclairage public routes de la Rouzière et de Château l'Hermitage, rue du Chemin Vert

En coordination avec les travaux d'enfouissement des réseaux réalisés par le Conseil Départemental, la consultation de trois entreprises (SOGECO, SPIE et GARCZYNSKI) a été effectuée le 5 juin dernier pour les travaux d'éclairage public des routes de la Rouzière et de Château l'Hermitage et la rue du Chemin Vert.

La date limite de remise des offres était fixée au 24 juin 2019 à 12h : trois entreprises ont répondu (SOGECO, SPIE et GARCZYNSKI).

Le tableau récapitulatif des offres est distribué aux conseillers municipaux.

Ces travaux ne concernent que la partie neuve de l'éclairage public, la rénovation sera effectuée sur le budget 2020. Ils comprennent :

- 1 - Confection de remontée aéro-souterraine sur façade ou poteau avec regard béton 40 x 40 et tampon fonte
- 2 - Confection de massif de candélabre (16)
- 3 - Dépose de lanterne LETO sur console fixée sur poteau (9)
- 4 - Reprise sur réseau existant, raccordement et mise en service
- 5 - Equipement éclairage
 - rue du Chemin Vert et route de la Rouzière : Fourniture et pose de candélabre cylindro conique (9)
 - route de Château l'Hermitage : Fourniture et pose de candélabre cylindro conique (6)
- 6 - Contrôle par un organisme indépendant

Après analyse des offres, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir l'entreprise GARCZYNSKI pour un montant de 24 685 € HT soit 29 622 € TTC.

Cette dépense sera imputée à l'article 2315 (Installations, matériel et outillage techniques) du budget communal 2019.

✓ **Conventions de mise à disposition de service entre la Communauté de Communes « Orée de Bercé Belinois » et la commune de Saint Ouen en Belin**

1. pour l'encadrement des enfants au Restaurant Scolaire

Suite à des besoins de remplacement de personnel pour l'encadrement des enfants au Restaurant Scolaire pendant la pause méridienne, le comité technique de la Communauté de Communes « Orée de Bercé Belinois » réuni le 7 juin dernier est favorable à la mise à disposition de deux agents par jour pendant la période scolaire.

Monsieur le Maire présente le projet de convention pour une mise à disposition de deux agents par jour pour 10 heures effectives par semaine scolaire sur une période allant du 26 août 2019 au 3 juillet 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition pour l'intervention de deux agents communautaires en vue d'effectuer la surveillance des enfants pendant la pause méridienne au Restaurant Scolaire à compter du 26 août 2019 jusqu'au 3 juillet 2020 à raison de 10 heures effectives par semaine scolaire.

2. Pour l'entretien des locaux de l'accueil périscolaire

Cette convention concerne l'entretien des locaux de l'accueil périscolaire par un agent de la commune à raison de 4 heures effectives maximum par semaine scolaire sur une période allant du 2 septembre 2019 au 10 juillet 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, est favorable au renouvellement de cette convention et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention de mise à disposition de service entre la commune et la Communauté de Communes « Orée de Bercé Belinois » en vue d'effectuer les travaux d'entretien des locaux de l'accueil périscolaire par un agent communal à compter du 2 septembre 2019 au 10 juillet 2020 à raison de 4 heures effectives maximum par semaine scolaire.

Cette convention de mise à disposition de service se renouvellera annuellement par reconduction tacite, sauf dénonciation par l'une des parties formulées par l'envoi d'un courrier avec accusé de réception en respectant un préavis de 3 mois.

✓ **Renouvellement convention de prestation pour le suivi HACCP du Restaurant Scolaire**

Comme l'année précédente, Madame CHOISY, Auto-entrepreneur propose une convention de prestation dans le cadre de la mission HACCP du restaurant scolaire.

Cette prestation comprenait quatre contrôles inopinés dans l'année scolaire 2018/2019 avec rapports de visite et information des modifications de la législation concernant l'hygiène alimentaire et le HACCP.

Madame CHOISY propose de limiter à trois contrôles inopinés dans l'année scolaire 2019/2020 avec rapport de visite à la municipalité en raison de la bonne organisation de l'agent de restauration et de la bonne tenue du restaurant scolaire.

Cette mission est d'un coût de 250 € TTC avec 12,50 € de frais de déplacement par jour d'intervention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de prestation dans le cadre de la mission HACCP du restaurant scolaire avec Madame CHOISY, Auto-entrepreneur.

Cette convention prendra effet le 1^{er} juillet 2019 et se terminera le 30 juin 2020.

✓ Questions d'actualité

Pour information

Le congrès des maires, adjoints et secrétaires de mairie a eu lieu le 20 juin dernier où les thèmes abordés ont été l'enfance-handicap, la lutte contre l'habitat indigne, la mutuelle santé solidaire départementale et le déploiement numérique.

Par courrier en date du 18 juin 2019, Monsieur POURQUIER, Directeur départemental des finances publiques de la Sarthe nous a adressé le projet de « nouveau réseau de proximité » élaboré par la DDFIP.

Ainsi à échéance de 2022, la DDFIP implantée dans 12 communes, proposera une vingtaine de points de contact dans le département, selon une répartition plus équilibrée sur le territoire, à minima un point de contact par canton rural et une offre de conseil aux élus qui sera renforcée par la présence d'un conseiller aux collectivités locales par EPCI.

Pour la Sarthe, l'hypothèse d'organisation des services de la DGFIP est de 24 communes avec accueils de proximité DGFIP (+12/2019). Pour le canton d'Ecommoy, la prévision est d'un accueil de proximité et d'un service de conseillers des collectivités locales.

Les services de l'état ont émis un avis favorable au PLUI assorti des réserves suivantes :

- Les enveloppes des zones à urbaniser listées inscrites sur les documents géographiques sont à étayer et/ou à redéfinir ;
- Les réserves foncières des zones d'activités existantes sont à justifier et à dimensionner au regard des projections économiques du territoire ;
- Le phasage de l'urbanisation est à mettre en cohérence avec les capacités de traitement des systèmes d'assainissement d'absorber des flux supplémentaires ;
- Le périmètre des STECAL est à délimiter au plus juste du besoin identifié ;
- La préservation des zones humides est à conforter.

L'enquête publique aura lieu du 2 septembre 2019 au 4 octobre 2019 avec une permanence à Saint Ouen en Belin le 23 septembre 2019 de 14h à 17h.

Des affiches seront apposées dans les lieux publics et la prévision de signature est prévue courant novembre 2019.

Monsieur PANNIER fait part aux conseillers municipaux de la réception d'un Droit de Préemption Urbain (DPU) concernant la vente des murs de la boulangerie (Section AA parcelle N°105) appartenant à Monsieur GUSTAVE Mickaël à la société WG INVEST 3, impasse de l'arpent noir à Champagné (72470) dont les dirigeants sont Monsieur GUSTAVE et Monsieur WILLIAMEY.

Monsieur PANNIER informe le Conseil Municipal d'une note élaborée par Monsieur CHOPLIN de la CDC Orée de Bercé Belinois concernant les consignes de tri par les agents de la déchetterie et les agents communaux dans les bennes à encombrants. Ces consignes font suite à l'incendie à la société PAPREC et vont entraîner des surcoûts liés aux mauvais tris.

Par courrier en date du 12 juin dernier, Madame DESTOUCHES, Chef de l'agence technique départementale Sud, nous a indiqué que l'exécution des travaux du giratoire de Pontvallain nécessitait l'interdiction de la circulation sur la route départementale N°13 au niveau de l'intersection formée avec la route départementale N°307 du 1^{er} juillet au 18 octobre 2019.

Aussi, il est prévu de dévier la circulation des poids lourds de plus de 7,5 T par les itinéraires suivants :

- De Pontvallain vers Mayet : Via RD N°307, RD N°305 et RD N°30 dans les 2 sens.
- Provenance du Mans vers Mayet : RD N°32 via Saint Ouen en Belin, uniquement dans le sens de Moncé en Belin vers Mayet.

Le capitaine BROTHIER, Commandant de la Communauté de brigades de Moncé en Belin est, à son initiative, muté à compter du 1^{er} août 2019 à l'école de gendarmerie de Tulle en qualité de commandant de compagnie d'instruction.

Non remplacé dans l'immédiat, le commandement de Cob sera assuré par son adjoint, le Major Cyril MAUROUARD.

L'état a offert des livres (fables de la fontaine) aux élèves des classes de CM2 qui leur seront distribués par Messieurs PANNIER et RICHET lors de la kermesse de l'école le 30 juin prochain.

Madame EVRARD Sylvie, Directrice de l'Ecole Claire Fontaine fait valoir ses droits à la retraite : Monsieur PANNIER propose d'organiser un pot de départ fixé au 27 septembre prochain à la Mairie. Elle sera remplacée par Mme HANDEVILLE Audrey. L'effectif à la rentrée scolaire prochaine est actuellement de 125 pour 5 classes (fermeture d'une classe) avec une classe maternelle (petite et moyenne sections) de 30 enfants.

Suite à cette fermeture de classe, Messieurs PANNIER et POUSSE vont proposer à Mesdames EVRARD et HANDEVILLE de les rencontrer le vendredi 5 juillet prochain à 9h à l'école pour évoquer l'organisation des classes à la rentrée scolaire prochaine.

Dans le cadre de la restauration scolaire, le pique-nique a été maintenu le 27 juin dernier : il s'est déroulé à l'espace famille très ombragé et a été très apprécié des enfants.

Monsieur RICHET indique que l'expérimentation des menus végétariens a été satisfaisante : il propose de reconduire ces menus végétariens à raison d'une fois tous les 15 jours l'année scolaire prochaine. Monsieur PANNIER souhaite l'intégration de plus de produits locaux. Les conseillers sont favorables à l'ajout de cette précision sur les menus mensuels affichés.

La prochaine commission Menus aura lieu le 16 septembre prochain où y sera étudiée la semaine du goût.

Monsieur POUSSE indique que les travaux de voirie vont débiter la 2^{ème} quinzaine de juillet avec les travaux de la cour d'école et la Place des Comtes de Belin (béton désactivé). Pour information, la place devra être fermée aux véhicules pendant un mois.

Monsieur POUSSE informe les conseillers du changement de 4 roulements sur le broyeur (matériel en commun avec la commune de St Biez en Belin) par l'entreprise PÉAN pour un montant de 877,51 € HT soit 1 053,01 € TTC.

Par ailleurs, le terrain de football sera arrosé ce jeudi pour la première fois de l'année.

La séance est levée à 22h 05.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est prévue le vendredi 6 septembre 2019.

Le Secrétaire,